COLLECTION ORPHÉE

L'ACCORD CHARNEL
de Paul CHANSON
300 francs

•

L'ÉTREINTE A L'ORIENTALE
du Docteur SENANCOURT
90 francs

•

JE TE CHÉRIS ENCORE
de Claude PRUDENCE
330 francs

•

LE CARNET DES ÉPOUX
ET DU BONHEUR CONJUGAL
de Claude PRUDENCE
180 francs

EDITIONS DU LEVAIN
1, rue de l'Abbé-Grégoire - Paris-VIe

Published in France

PAUL CHANSON

L'ÉTREINTE RÉSERVÉE

EDITIONS DU LEVAIN

PAUL CHANSON

L'ÉTREINTE RÉSERVÉE

TÉMOIGNAGE DES ÉPOUX

ÉDITIONS DU LEVAIN
1, RUE DE L'ABBÉ GRÉGOIRE - PARIS 6^e

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

EDITIONS DU CERF :

Les animaux sous l'arc-en-ciel (couronné par l'Académie Française).
Communisme ou corporatisme (épuisé).
L'ordre réel (épuisé).
La vocation virginale.

EDITIONS FAMILIALES :

L'œuvre de chair.
Le mariage d'amour selon madame de Staël.
La Fayette et sa femme.
L'art d'aimer (épuisé).
Art d'aimer et continence conjugale (épuisé).

EDITIONS DU LEVAIN :

L'accord charnel.

EDITIONS DELPLANQUE (Roubaix) :

L'honnêteté du lit conjugal, (imprimatur de Lille).

ALBIN-MICHEL :

Le droit à l'amour selon George Sand (épuisé).
La Fayette et Napoléon (à paraître).

DESCLÉE DE BROUWER :

Les droits du travailleur et le corporatisme.

TEMPS PRÉSENT :

La Constitution selon La Tour du Pin.

BLOUD & GAY :

L'enseignement pontifical et la paix.

LA NOUVELLE FRANCE :

Trois socialistes français (épuisé).

LA BONNE PRESSE :

Théâtre évangélique (épuisé).
L'indissolubilité conjugale.

EN PRÉPARATION :

Le socialisme français (1800-1850).
Les grandes journées (1789-1792).

PAUL CHANSON

L'ÉTREINTE RÉSERVÉE

Témoignage des époux

Ouvrage réservé aux époux

EDITIONS DU LEVAIN
1, RUE DE L'ABBÉ-GRÉGOIRE - PARIS-VI'

Copyright by Editions du Levain, Paris 1951
Tous droits de traduction et de reproduction réservés
pour tous pays, y compris l'U.R.S.S.
IMPRIMÉ EN FRANCE

AVANT-PROPOS

On a dit — car on dit tout — que j'avais découvert l'étreinte réservée, ce qui eût été découvrir la Lune ou l'Amérique.

Simples rappels pour mémoire :

1° *On désigne sous le nom d'étreinte réservée ou d'étreinte à l'orientale une conjonction qui se conclut à l'exclusion de l'émission séminale et de l'orgasme féminin.*

2° « *L'interruption de l'acte conjugal, du consentement des deux conjoints, avant l'effusion de la semence, n'est pas un péché. Elle équivaut à un simple toucher et doit être jugée comme tel, à condition qu'il n'y ait pas ensuite pollution ou satisfaction complète, avec effusion de la semence en dehors de son réceptable féminin.* » (1)

3° « *Sous le nom de* copula reservata, *l'étreinte réservée est connue depuis toujours des spécialistes de la morale conjugale, et le principe de sa légitimité est traditionnellement admis.* » (2)

4° « *L'étreinte réservée n'est pas un acte impudique, tolérable dans le mariage. C'est un acte*

---

(1) Centre Catholique d'Ottawa (125, rue Wibrod). *Cours de préparation au mariage.*
(2) *Limitation des Naissances et Conscience Chrétienne* (Editions Familiales), p. 265. *Imprimatur* de Paris.

chaste, s'il correspond à la destination des organes sexuels. Hésiter sur ce point, c'est méconnaître tout l'effort de précision qu'a fait l'Eglise en ces matières et qu'a consacré l'Encyclique Casti Connubii. *L'étreinte réservée apparaît comme une manifestation d'amour tout à fait chaste, à condition qu'elle n'exclue pas la procréation par un acte positivement voulu, par un acte « fait exprès ». Elle ne prive pas l'acte conjugal, par un artifice humain, de sa puissance naturelle de procréer, puisque l'étreinte réservée n'est pas apte par elle-même à procréer. Elle n'est pas contre-nature comme l'acte onaniste : elle est selon la nature de l'union conjugale comme manifestation d'amour.* » (1)

5° « *Dans le cas où des raisons sérieuses suggèrent, ou même imposent loyalement la limitation du nombre des enfants, les époux peuvent et même doivent entretenir leur affection et leur intimité. Leurs gestes d'amour restent chastes, pourvu qu'ils ne cherchent pas volontairement la jouissance complète, en employant des moyens qui, comme dit le pape Pie XI, priveraient l'acte conjugal de sa puissance naturelle de procréer la vie* ».

Tant que les époux, respectant cette loi formulée par l'Encyclique de Pie XI, gardent une intention droite et ne cherchent vraiment, par leurs intimités échangées, qu'à se manifester leur mutuelle affection, ils ne doivent pas considérer comme des péchés les émotions, même complètes,

(1) Ibid. p. 311 : Chronique de M. le Chanoine Tiberghien.

qui peuvent survenir sans avoir été directement voulues et recherchées. » (1)

6° *L'ouvrage de Paul Chanson,* L'Honnêteté du Lit Conjugal (*Editions Delplanque,* 81, *rue Jules-Guesde, Roubaix*), *où il est longuement question de l'étreinte réservée, n'est pas visé par le décret du Saint-Office. Il garde toujours l'*Imprimatur *du diocèse de Lille.*

7° *Le Saint-Office n'a pas mis à l'Index les deux* Art d'aimer *de Paul Chanson : il a enjoint à l'auteur de les retirer du commerce. L'auteur a déféré sur-le-champ et sans question.*

8° *Le dernier ouvrage de Paul Chanson,* L'Accord Charnel, *a été écrit de janvier à juin* 1950. *Son contrat d'édition est daté du* 15 *juillet. Il s'adresse à tous les époux, sans distinction, croyants ou incroyants. Il n'engage ni la hiérarchie ni même l'action catholique.*

9° *Le présent ouvrage n'engage que la responsabilité de l'auteur.*

10° *La Méthode Chanson n'est pas synonyme d'étreinte à l'orientale. La Méthode Chanson permet tout simplement aux époux de la pratiquer en tout bien tout honneur, compte tenu des exigences de la Théologie Morale.*

Et nunc erudimini...

(1) *Pour un Vrai Foyer,* tract édité à Lille avec *Imprimatur* du Diocèse de Lille, et vendu par l'*Association du Mariage Chrétien,* 86, rue de Gergovie, Paris.

PREMIÈRE PARTIE

TÉMOIGNAGES ÉPISTOLAIRES

Ier CORRESPONDANT

16 février 1949.

Voilà de longs mois, Monsieur, que nous utilisons la méthode Chanson et je m'excuse de vous faire part seulement aujourd'hui des résultats obtenus.

Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous faire bénéficier de vos conseils et de votre expérience.

Après une continence observée près de six mois, je pense que le terme de « deuxième lune de miel » n'est pas exagéré, quant aux bienfaits de l'étreinte à l'orientale.

Il est certain que, les premiers temps, l'inexpérience fait douter du résultat à obtenir et, n'eût été votre méthode, nous n'aurions sans doute pas persévéré.

Notre cas se complique. En effet, le docteur déconseille et même il proscrit la méthode Ogino qui, d'après lui, ne donne aucune garantie. Il nous dit qu'en ce qui nous concerne, il y a une nécessité absolue d'éviter une nouvelle grossesse durant plusieurs années. Nous nous contenterons donc de l'étreinte à l'orientale et nous espérons continuer ainsi, le temps nécessaire au rétablissement complet de la santé de ma femme.

Nous avons pu faire profiter de vos indications des jeunes ménages, obligés comme nous de modérer le rythme des naissances. Je vous renouvelle mes remerciements et vous prie, etc..., etc...

Observations

A priori, *presque tous les hommes estiment, comme ce correspondant, que l'étreinte à l'orientale est pratiquement... impraticable. Les premiers échecs sont inévitables, sauf cas d'espèce, et le débutant en vient à « douter du résultat à obtenir ». Le correspondant est catégorique. N'eût été le recours à la méthode Chanson, il n'aurait pas persévéré. Il faut donc se méfier des usagers qui se déclarent forfaits. Ont-ils suivi mes principes ? Les ont-ils suivis avec obstination — et méthodiquement ? Voilà la question. Car le nombre des persévérants n'est pas précisément « légion », et je me permets de signaler au moraliste ce péché, trop peu dégagé de la « paresse sexuelle ». On jette le manche après la cognée, on se résigne aux chutes et aux maladresses. Et sous couleur d'humilité, on préfère le repentir à l'effort, d'autant plus que la mode est aujourd'hui à la spiritualité du péché nécessaire et salvifique.*

Un mot encore. Ce correspondant était bel et bien décidé à pratiquer l'artifice anticonceptionnel, et je puis affirmer qu'il n'y a renoncé que grâce à la pratique de l'étreinte orientale.

IIe CORRESPONDANT

22 mars 1949.

J'ai bien reçu votre lettre et je ne m'étonne pas, Monsieur, des contradictions que vous rencontrez. J'ose espérer que ces quelques lignes, si besoin est, vous encourageront à persévérer.

Je suis de plus en plus persuadé que, pour tous les ménages moyens, il est possible de pratiquer l'étreinte à l'orientale. Je vous l'avoue pourtant, je n'en ai pas toujours été aussi certain. J'estime aujourd'hui que mon scepticisme initial, tout comme celui que vous rencontrez chez certains, n'est que le scepticisme de ceux qui n'ont jamais essayé pour de bon, ou qui, en tout cas, n'ont pas eu la volonté de persévérer. J'ai pu constater par moi-même la profonde vérité de tout ce que vous avancez, quant aux bienfaits de l'étreinte à l'orientale.

Là où la continence aurait été cruelle, nous avons, grâce à la méthode Chanson, trouvé de nombreux charmes, et sans préjudice de toutes ces satisfactions d'ordre conjugal, permettez-nous, à ma femme et à moi-même, de vous garder une grande reconnaissance. Outre que l'étreinte à l'orientale ressemble, en presque tous ses points, sauf sa conclusion, à l'étreinte complète, j'ose dire qu'elle offre, par ailleurs, des avantages supplé-

mentaires que j'avais du mal à imaginer. Réalisée de cette façon, l'union des corps a eu sur notre amour un retentissement sensible. Notre amour charnel nous apparaît maintenant comme un sentiment dont nous pouvons être fiers, car nous gardons la maîtrise de nos réflexes.

Ce n'est plus, au point de vue physique, l'accomplissement d'un acte qui nous dépassait et dont nous perdions le contrôle, obsédés par sa conclusion.

Pour ma part, je ne me suis guère aperçu d'inconvénients physiques sérieux, en pratiquant l'étreinte à l'orientale. Ces inconvénients existeraient peut-être si l'étreinte était trop brève, mais ils disparaissent, pour peu qu'elle se prolonge.

Alors ? Alors, je ne vois vraiment plus du tout pourquoi ceux-là mêmes qui ne l'ont jamais essayée se permettent de vouloir refermer à tout prix une porte qu'il faudra bien rouvrir tôt ou tard. Je ne manquerai pas, pour ma part, de faire à la méthode Chanson la publicité qu'elle mérite. Je comprends maintenant qu'avant d'y recourir je ne savais pas aimer ma femme.

D'où vient pourtant cette transformation, cet épanouissement et cet élargissement de l'amour, — et cela, par la simple réalisation et la pratique de l'étreinte à l'orientale ? Je ne le vois pas clairement. Mais ce qu'on peut constater, c'est que, tout en y goûtant une véritable satisfaction physique et un véritable apaisement des sens, l'esprit domine la chair et la conduit, — et cela, de bout en bout de cette étreinte contrôlée et « réservée ».

D'un autre point de vue, plus psychologique peut-être, l'étreinte à l'orientale offre encore cet

avantage que ses plaisirs sont des plaisirs que l'on sent « mérités ». Il n'y a rien de bien original, en effet, pour le mari surtout, à trouver son plaisir dans l'acte complet et coutumier. Mais l'étreinte réservée, plus délicate, plus nuancée, plus subtile aussi, offre quelque chose de plus raffiné que l'acte complet : c'est tout particulièrement exact en ce qui concerne la conclusion de l'étreinte à l'orientale. Elle exclut l'orgasme; elle ne se termine donc pas par ces quelques secondes, qui sont presque inconscientes, — ces instants où, grisé par le paroxysme du plaisir, on pense plus souvent à soi qu'à son conjoint.

Je ne vous autorise pas seulement, je vous engage à faire état de ma lettre, et en vous remerciant encore de tout le bien que vous nous avez fait, je vous prie, etc., etc.

Observations

Ce correspondant, qui n'a pas vingt-cinq ans, est un jeune marié. Le médecin exigeait l'espacement du second berceau. Le témoin est un militant d'élite, et d'une haute spiritualité. Mais passionnément amoureux de sa femme, marié vierge, au demeurant, il protestait devant moi de ce que personne n'avait le droit de séparer ce que Dieu a uni ; et que, puisqu'il était obligé d'espacer les naissances, il était en droit de prendre des précautions. Tout comme le Ier correspondant, c'est l'étreinte à l'orientale qui l'a détourné de l'onanisme.

D'un point de vue plus physiologique, notons que c'est en prolongeant la conjonction *que ce correspondant est arrivé à ses fins. Pour telle ou telle*

raison, on recommande parfois aux conjoints d'espacer ou d'abréger leurs rapports.

Ce n'est certes pas le moyen, bien au contraire, de permettre au mari de maîtriser le réflexe séminal et d'éviter au mieux tantôt la capitulation, tantôt la simple maladresse.

Le médecin n'ignore pas que la « continence abaisse le seuil de la stimulation sexuelle » (1). *Consultons à ce sujet un éminent spécialiste, le docteur Palazzoli, assistant à l'hôpital Broca :*

« Parmi les désordres sexuels, écrit-il, il en est peu qui soient aussi répandus que l'éjaculation précoce. Le rythme normal sexuel (de l'intéressé) exigerait plusieurs rapports par semaine, mais il s'abstient de plus en plus, car il craint l'accident. Plus il s'abstient, plus son irritabilité sexuelle augmente « ex non usu ». *Compte tenu de la puissance sexuelle de l'éjaculateur précoce, on doit lui conseiller un nombre de rapports aussi fréquent que possible. Rien ne lui est plus nuisible que l'abstinence et, dans son esprit, elle joue un rôle néfaste* (2) ».

De là les déconvenues du mari qui renonce à la conjonction et s'en tient aux attouchements sexuels. Le réflexe séminal devient de moins en moins contrôlable et de plus en plus rapide. Il en va tout autrement pour celui qui pratique l'étreinte à l'orientale.

Le correspondant est très jeune et très amoureux, et il est normal que ses étreintes soient assez fréquentes. Je m'étais demandé si, en raison de cette fréquence, il ne s'exposait pas à des « surprises » regrettables : « Nullement, m'a-t-il fait

(1) *France Médicale* (18 août 1948), Edition des Etudiants.
(2) *Semaine des Hôpitaux* (6 octobre 1950).

savoir au bout de plusieurs mois d'expérience, et tout au contraire, la rétention du réflexe ne s'est attestée que de plus en plus certaine et de plus en plus facile. » Sa profession l'obligeant à garder de temps à autre, et assez longtemps, la posture accroupie ou agenouillée, il a constaté qu'à la suite de ces « situations » forcées, il se retient beaucoup moins facilement. En conséquence, il s'abstient un jour ou deux, ce qui, soit dit en passant, témoigne assez de sa qualité d'âme et de la droiture de ses intentions.

IIIe CORRESPONDANT

8 mai 1949.

Cher monsieur,

Veuillez excuser mon grand retard à vous répondre. Comme par un fait exprès, je n'ai pas eu à conseiller l'étreinte à l'orientale, sauf depuis quelques semaines.

Actuellement, parmi les clients de mon cabinet médical, je n'ai donné ce conseil qu'à quatre foyers. Petit nombre, me direz-vous. Mais il faut que les époux réunissent pas mal de qualités et de vertus, pour qu'on puisse les considérer comme un champ d'expériences favorables.

Je n'ai revu qu'un seul de ces ménages, mais le résultat est tout à fait satisfaisant. Et pourtant, le mari avait fait des expériences avant son mariage, et l'épouse est très ardente. Ajoutons que tous deux n'avaient, pour ainsi dire, pas reçu d'éducation sexuelle avant leur mariage, sinon schématique et tardive. La tendance à la désunion n'existe plus dans

ce ménage... Bien au contraire. La tension nerveuse, les frictions de caractère sont supprimées — et la « sublimation » est bien réalisée.

Les époux en cause n'ont qu'un ou deux rapports complets par mois, pendant les règles. Or ces étreintes intégrales, me disent-ils, sont plus riches qu'avant la pratique de l'étreinte à l'orientale, ce qui me paraît très important. Il y a eu assez peu de difficultés pour arriver à accomplir l'étreinte réservée. Le seuls premiers essais ont été suivis d'une excitation pénible. Ce n'est qu'une ou deux fois seulement que le mari a échoué. Bref, au total, l'expérience est très largement bénéficiaire.

Docteur X...

OBSERVATIONS

C'est un grand médecin qui signe. On élève souvent cette objection que l'épouse, en ce qui la concerne, ou ne parvient pas à refuser l'orgasme, ou reste exaspérée par ce refus. Tel n'est pas le cas en l'espèce et le docteur a soin de souligner que l'épouse est pourtant très ardente. Seconde remarque : ce n'est que tout au début que le mari a été gêné, ce qui recoupe un constat coutumier.

IVe CORRESPONDANT

16 mai 1949.

Monsieur,

Je vous écrit sur les conseils de l'abbé X...

Il connaît notre situation conjugale, qui le préoccupe comme nous, et il croit que nous trouverions dans l'étreinte réservée, une solution satisfaisante. Mariés en ..... nous avons eu un premier enfant

dix mois après. Une interruption s'est produite, de ..... ans, très certainement due à la mauvaise santé de ma femme à l'époque. Mais nous avons eu, depuis, quatre enfants en quatre ans. Dans le domaine sexuel, il y a sinon discordance, du moins manque d'harmonie entre nous deux. Je suis plus jeune qu'elle et sanguin. Ma femme, tout en étant très sensible et ayant apporté une grande affection dans notre union, y a vu avant tout un devoir à remplir dans la procréation des enfants. Au surplus, ses grossesses successives lui ont enlevé tout attrait pour l'acte conjugal. Elle n'a, pour ainsi dire, jamais goûté aucune satisfaction. Elle s'y est prêtée par devoir, et souvent avec répugnance; et cette répugnance s'est accrue d'une crainte presque continuelle, quand nous nous sommes aperçus que la méthode Ogino n'avait pour nous aucun résultat.

Même en laissant 2 ou 3 jours de marge au début et à la fin de la période de fécondité, nous n'arrivons pas à espacer les enfants. Notre intention et notre désir ne sont pas d'en rester à cinq enfants, mais d'espacer un peu pour souffler. Désir bien légitime !... Or notre docteur et la sage-femme qui assiste mon épouse, affirment que, d'après la conformation de ses organes, ma femme serait prise presque fatalement, n'eussions-nous qu'un rapport par an. L'alternative est effrayante !... Je crois que, dans ces conditions, la méthode Chanson est le seul moyen d'échapper à ce dilemme :

Ou bien l'enfant chaque année, ou bien une continence inhumaine et sans résultat, puisqu'après 5 ou 6 mois d'abstinence complète (nous venons d'en faire l'expérience), un seul rapport suffit

à féconder. M. X... nous a donné quelques documents au sujet de votre méthode. Par ailleurs, le docteur Y... nous en a parlé favorablement, car il est au courant.

Mais nous n'avons pu l'expérimenter, à proprement parler, étant donné que, pour le moment, ma femme n'est pas en état de se prêter à un rapport incomplet, voire même à de simples privautés.

Je dois vous dire pourtant que la certitude que les caresses et même la conjonction n'amènent pas l'acte entier inévitablement, semble déjà l'avoir rassurée en conjurant sa hantise. Nous en éprouvons dès maintenant une joie véritable et profonde. Je tiens à vous en donner le témoignage, et dans l'intérêt même du but que vous poursuivez.

Je veux vous donner une précision : alors qu'auparavant, nous ne nous couchions jamais en même temps, afin d'éviter l'inévitable, nous tenons au contraire à nous donner l'un à l'autre quelques moments d'intimité, avant de partager notre sommeil.

J'espère trouver plus tard, grâce à la méthode Chanson, la solution qui laissera notre conscience dans la paix, que nous n'avons d'ailleurs jamais perdue et que cette solution nous permettra de goûter quelques joies légitimes.

Veuillez agréer, Monsieur, etc., etc.

Observations

Chacun sait ou devrait savoir que l'angoisse du scrupule, la crainte d'une naissance inconsidérée, l'excès de fatigue enfin, suffisent à expliquer bien des frigidités féminines. Le correspondant est manifestement la droiture même, mais, il faut en con-

venir, il est fort mal situé pour s'initier à l'étreinte réservée. Il ne dispose en effet que de la période des règles (et la sécurité n'est pas encore absolue) pour faire son apprentissage. Et d'un cycle à l'autre, la continence radicale a bien des chances « d'abaisser le seuil de sa stimulation sexuelle ». Ce qui veut dire que ce sera chaque fois un apprentissage à refaire, et dans des conditions plutôt fâcheuses. De là cette indication : ne pas attendre, pour s'initier aux secrets de l'étreinte réservée, d'y être acculé par les circonstances; profiter au contraire de l'époque où l'enfant sera le bienvenu, s'y prendre à temps, et dès la première grossesse.

Ve CORRESPONDANT

17 mai 1949.

Monsieur,

Je m'excuse d'avoir tant tardé à vous faire part de mon expérience en ce qui concerne l'étreinte à l'orientale, dont la méthode Chanson nous a permis de découvrir la possiblité d'abord, et les richesses enfin.

Nous pensons bien constituer un ménage tout à fait normal au point de vue sexuel. Or je puis vous affirmer que nous sommes arrivés à nos fins sans grand apprentissage. Je dois même vous avouer que j'ai été étonné moi-même de la rapidité du... noviciat !

Cela dit, je suis convaincu que l'étreinte à l'orientale peut être un enrichissement. Et pourquoi ? Parce que sa réussite postule une atmosphère de calme, de maîtrise de soi-même, et c'est

particulièrement exact pour le mari, bien que sa femme doive y contribuer de son côté. Cela favorise profondément l'unité des époux, tout comme le partage du plaisir, car cette unité tend spontanément à s'exprimer par un remerciement mutuel. J'ajoute que le fait de s'obliger à éviter l'éjaculation oblige le mari à une plus grande maîtrise de ses nerfs. Lorsque la femme est inféconde, il n'est plus indispensable d'éviter l'émission séminale, et la maîtrise de soi passe alors au second plan. Notre expérience, en tout cas, confirme de tout point ce que la méthode Chanson nous a permis de découvrir, à savoir :

D'une part, que l'intimité de la conjonction est possible, disons même facile, ajoutons : sans grand apprentissage, et sans en venir à l'éjaculation.

D'autre part, que cette étreinte réservée nous paraît très enrichissante pour l'amour. En premier lieu, à cause de la qualité des voluptés échangées; en second lieu, grâce à cette atmosphère de calme et de « self-control » que réclame la réussite.

Cela dit, je crois bon de vous signaler deux petites objections :

La continence ainsi pratiquée ne risque-t-elle pas d'ouvrir trop largement la porte à la facilité ? L'étreinte à l'orientale ne risque-t-elle pas d'être néfaste pour la santé, sinon en raison de la non-éjaculation, du moins à cause de l'absence d'orgasme ?

Un mot encore : l'un de mes bons amis connaissait la possibilité de l'étreinte à l'orientale. Il m'a promis de vous donner son témoignage, lequel est tout à fait favorable. S'il ne l'a pas fait encore, il le fera bientôt.

Sachez-le bien, ma femme et moi comprenons fort bien l'originalité et l'importance de la campagne que vous entreprenez. Veuillez agréer, etc.

OBSERVATIONS

Le cas est loin d'être exceptionnel, du témoin qui s'étonne de la facilité et de la brièveté de l'initiation. Quant aux objections du correspondant, disons-nous que tout progrès peut servir au bien comme au mal. Convenons aussi que toute solution a ses inconvénients. Si la continence à l'orientale est trop facile, quels ne sont pas les dangers d'une continence trop rigoureuse, et que saint Paul a déjà signalés ?... Un éminent religieux m'écrivait que chez le mari qui se condamne au lit séparé, la masturbation n'est pas rare. N'est-ce point tomber de Charybde en Scylla ?

Reste l'écueil médical. Mais là aussi, quel médecin oserait avancer que pour les époux moyens, la continence ascétique n'offre réellement aucun danger ? Psycho-névrose, refoulement, éjaculation « ante portas », *inhibition, impuissance parfois, m'a dit un gynécologue très expérimenté.*

VIe CORRESPONDANT

4 juillet 1949.

Cher monsieur,

Nous venons d'examiner le problème de l'étreinte réservée avec les militants de notre groupe de foyers.

En ce qui nous concerne, ma femme et moi, nous pensons que la méthode Chanson est prati-